

Colombie

ARTICLE 2 : POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS, RENSEIGNEMENTS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR ET CONSULTATIONS

La section 2.1.2.1.14 du décret 1081 de 2015 (modifié par l'article 1 du décret 270 de 2017) prévoit la publication des projets de normes pendant 15 jours civils sur le site Web de l'entité qui élabore la norme (les décrets qui réglementent les lois ou les résolutions qui réglementent les décrets). Dans le cas des douanes, le ministère des Finances (MF) est l'entité qui publie généralement les décrets, et la Direction nationale de la fiscalité et des douanes (DIAN) est celle qui publie les résolutions (ces dernières réglementent les décrets du MF). Dans ce contexte, la Colombie se conforme aux dispositions des paragraphes 1.1 et 1.2 de l'article 2 du TFA.

Il convient de noter que la Colombie accepte totalement le paragraphe 1.3 de l'article 2 de l'AFE, lequel indique ce qui suit : « 1.3. *Les modifications des taux de droits ou des taux de tarifs, les mesures d'atténuation, les mesures dont l'efficacité serait amoindrie du fait du respect des paragraphes 1.1 ou 1.2, les mesures appliquées en cas d'urgence ou les petites modifications du droit interne et du système juridique sont toutes exclues des paragraphes 1.1 et 1.2* ».

Organismes gouvernementaux concernés :

- Dirección de Impuestos y Aduanas Nacionales – DIAN. (Direction nationale de la fiscalité et des douanes). Autorités douanières. Lien.

<https://www.dian.gov.co/aduanas/Paginas/Inicio.aspx>

- Ministerio de Comercio Industria y Turismo. (Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme) Lien.

<https://www.mincit.gov.co/>

- INVIMA Instituto Nacional de Vigilancia de Medicamentos y Alimentos. (Institut national de surveillance des médicaments et des aliments) Lien.

<https://www.invima.gov.co/>

- ICA – Instituto Nacional Agropecuario. (Institut national de l'agriculture). Lien.

<https://www.ica.gov.co/>

- SIC, Superintendencia de l'Industrie et du Commerce – réglementations techniques – certificats de conformité avec les normes techniques. Lien

<https://www.sic.gov.co/reglamentos-tecnicos>

- Ministère de la Défense (importation de matériel de guerre). Lien

<https://www.mindefensa.gov.co/irj/portal/Mindefensa>

- Ministère des Affaires étrangères Lien

<https://www.cancilleria.gov.co/>

- Ministère de la Justice. Système d'information normatif unique (« Juriscol »). Lien

<https://www.suin-juriscal.gov.co/>

- Communauté andine. Lien

<https://www.comunidadandina.org/>

- Organisation mondiale des douanes. Lien

<https://www.wcoomd.org/fr.aspx>

- Organisation mondiale du commerce. Lien

<https://www.wto.org/indexfr.htm>

- ALADI Asociación Latinoamericana de Integración. (Association latino-américaine d'intégration). Lien

<https://www.aladi.org/sitioaladi/>

- Ministère de la Santé et de la Protection sociale / Fonds national contre la drogue (« Fondo Nacional des Estupefacientes »). Lien

<https://www.minsalud.gov.co/salud/MT/Paginas/fondo-nacional-de-estupefacientes-fne.aspx>

Organismes privés et groupes de l'industrie pertinents :

- Association nationale des industriels (Abréviation espagnole : « ANDI »). Lien

<https://www.andi.com.co/>

- Association nationale des armateurs et agents maritimes (Abréviation espagnole : « ASONAV »). Lien

<https://www.asonav.org>

- Conseil national pour le commerce (Abréviation espagnole : « CGN »). Lien

<https://cgn.org.co/>

- Fédération colombienne des agents logistiques du commerce international (Abréviation espagnole : « FITAC »). Lien

<https://fitac.net/>

- Conférence latino-américaine des entreprises de transport express (Abréviation espagnole : « CLADEC »). Lien

<https://cladec.org.co/>

- Association colombienne des exportateurs de fleurs (Abréviation espagnole : « ASOCOLFLORES »). Lien

<https://asocolflores.org/es/>

- Association du secteur automobile et de ses pièces détachées (Abréviation espagnole : « ASOPARTES »). Lien <https://asopartes.com/>

- Fédération colombienne des transporteurs routiers de marchandises (Abréviation espagnole : « COLFECAR »). Lien

<https://www.colfecar.org.co/>